

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 555'000,-- (cinq cent cinquante cinq mille) pour divers travaux d'entretien de la Maison villageoise, sise sur la parcelle RF n° 31

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption notre préavis municipal n° 22/2003 relatif à une demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 555'000,-- (cinq cent cinquante cinq mille), pour divers travaux d'entretien de la Maison villageoise, sise sur la parcelle RF n° 31.

1. Historique

Dans le courant des années soixante, la Commune disposait d'un battoir à grains destiné à permettre à la vingtaine d'agriculteurs du village, tous exploitants, de grandeurs inégales, des domaines agricoles allant de deux à trois vaches à une quinzaine pour les plus importants.

Conjointement, ces paysans produisaient des céréales pour le propre usage de l'exploitation sous forme d'avoine par exemple ou pour la vente.

Il s'agissait, dans un premier temps après la récolte engrangée, sous forme de gerbes, dans les fermes individuelles, de battre ces céréales, pour en extraire le grain destiné à produire de la farine au Moulin agricole, bâtiment encore en service.

Sans remonter jusqu'au temps des fléaux il est bon de se souvenir que, jusqu'en 1962, le grains était extrait des épis au battoir communal, exploité, jusqu'à cette date par un solide Vaney connu pour son habileté, sa disponibilité et sa soif terrible imputable à la poussière produite lors des travaux de battages...

Il est utile de préciser que ce bâtiment comprenait une rampe permettant de monter les chars dans la salle de laquelle les gerbes étaient précipitées dans la batteuse permettant à la paille de rester à l'étage alors que les grains étaient récoltés au rez-de-chaussée dans des sacs bien connus de la Régie fédérale des blés.

L'accès facile, par la rampe, à la salle à battre permettait, également, d'utiliser cette dernière pour certaines manifestations villageoises, dont nous retiendrons le tir des garçons, et les soirées des sociétés locales, tout spécialement la Jeunesse qui donnait des soirées théâtrales très prisées : "Deux douzaines de roses écarlates, Quiproquo désastreux, Gringalet", et autres succès des années cinquante. Le chœur mixte de la région donnait également son concert annuel.

Pour mener à chef ces soirées, les organisateurs comédiens amateurs de l'époque consacraient leurs soirées pour préparer une scène, un bar, un coin tombola, bref, tout ce qu'il fallait pour parvenir au but propre à tous les villages de nos régions en matière de divertissement.

C'est ainsi que le 24 avril 1962, la Municipalité envisage de créer une salle du Conseil (général à l'époque) avec trois possibilités, à savoir :

au nord de l'Ecole de l'époque, soit où se situe la laiterie actuelle ;
à la Forge ;
au Battoir en le transformant.

Il est intéressant de lire que le bâtiment de la Forge était jugé trop vieux pour la transformation envisagée... (sans commentaire) que le nord de l'Ecole n'avait pas de remarque particulière et que l'heure de la désaffectation du Battoir n'avait pas encore sonné...

Le 25 mai 1962, soit un mois plus tard, après collaboration entre la Municipalité et le Conseil général, il est renoncé aux deux projets et une transformation du battoir était mise sur pied avec un devis de Fr. 93'000,-- couvert, par une vente de bois abattu par l'orage ! On n'ose pas penser à ce que l'on aurait pu faire comme travaux si les dégâts de l'ouragan "Lothar" avaient pu être commercialisés... Lausanne le M2, Echallens l'Espace du Gros-de-Vaud et Cugy "à votre bon choix M'sieurs Dames..."

- ✓ le 09 juin 1962, mise à l'enquête selon les plans de M. Perazzi architecte ;
- ✓ le 29 juin 1962, il est remarqué qu'il n'y a aucune opposition ;
- ✓ le 13 juillet 1962, mise en soumission ;
- ✓ le 27 juillet, le syndic M. Henri Chatelan informe avoir pris contact avec un installateur de chauffage à gaz de ville, il est bon de le préciser ;
- ✓ le 21 septembre 1962, adjudications ;
- ✓ le 18 janvier 1963, complément d'équipement en verres à café, à vin, plus assiettes et fixation de l'inauguration de la salle le 23 mars 1963 ;
- ✓ le 15 février 1963 est une date importante puisqu'elle marque la venue de M. Charles Apothéloz, directeur du Théâtre Municipal de Lausanne, invité à donner son avis sur l'installation de la scène. Il est bon de préciser qu'à l'époque, jouer la comédie, comme on disait, passionnait certains membres de la population de Cugy, notamment M. Gilbert Vaney, secrétaire municipal du moment. Les liens avec le Théâtre Municipal de Lausanne étaient solides et amicaux.

M. Henri Lienhard, céramiste de haute compétence auquel on doit l'écusson de la Maison villageoise, puis, plus tard, le tableau céramique du Collège de la Chavanne, se charge de faire une maquette de la scène.

Les sociétés locales seront mise à contribution pour la fourniture du rideau de scène. L'installation sera prêtée par le Théâtre Municipal de Lausanne, l'équipement complet de la scène pouvant se faire ultérieurement. A cette époque de l'année, février 1963, les maîtres d'état ont pu reprendre le travail et l'inauguration est reportée au 20 avril 1963, alors que les soirées du Chœur d'hommes seront retardées en mai.

Le 15 mars 1963, trois propositions de noms sont faites :

Salle de l'Aigle ou de l'Aiglon, par M. Maurice Hennard, en relation avec nos armoiries ;
 Salle de l'Amitié, par M. Constant Vaney ;
 Maison villageoise, par la Municipalité.

Le Conseil général devrait se prononcer, mais vu le temps très court, le non de Maison villageoise est retenu pour figurer sur les verres lors de l'inauguration du 20 avril 1963 et sera adopté par la suite.

Le 29 mars 1963, une demande complémentaire de crédit pour l'équipement de la scène est formulée.

Le 05 avril 1963, une collation est offerte aux ouvriers ayant œuvré pour la Maison villageoise et la Municipalité réexamine le coût :

le préavis prévoyait une dépense de Fr. 80'000,-- pour les travaux et de Fr. 13'000,-- pour les équipements, soit Fr. 93'000,-- auquel il convient d'ajouter le crédit complémentaire de Fr. 25'000,-- pour achat de tables, et de chaises pour la salle de spectacle, mise au point de la scène et chauffage ainsi que les divers travaux pour l'utilisation des locaux.

Le 03 mai 1965, notre nouvelle salle sert d'accueil à l'inauguration de la clinique dentaire.

Le 24 mai 1963, M. René Devenoge est chargé d'en assumer la conciergerie en attendant un concierge.

Le 23 octobre 1963, MM. Henri Chatelan, syndic et Paul Stoudmann se sont occupés de l'équipement de la scène.

Le 20 mars 1964, les travaux d'achèvement sont mis en soumission auprès de deux entrepreneurs.

Le 03 avril 1964, les travaux sont adjugés.

Le 07 août 1964, M. Jean Rod, pasteur, soulève la question de la construction d'un lieu de culte à Cugy, suite à l'acquisition de terrains par la communauté catholique. La Municipalité est réservée.

Le 15 janvier 1965, la facture de l'entreprise Losinger, de Fr. 7'790,-- pour les aménagements extérieurs est visée.

Le 06 février 1965, la Maison villageoise fait l'objet d'une estimation fiscale à Fr. 150'000,-- comme bâtiment improductif.

Le 19 février 1965, il faut parer au chauffage déficient du Foyer avec le remplacement par du fourneau "Drugas" type "Bas 3000".

Le 10 décembre 1965, achat d'un piano.

Arrêtons la l'historique en précisant toutefois, le remplacement des chauffages à gaz situés dans la Grande salle sous les fenêtres extérieurs, l'aménagement de la cuisine, la construction ultérieure de salle de classes, du logement de la concierge et d'autres travaux toujours dictés par la nécessité de mettre à disposition des locaux à l'usage des besoins scolaires notamment.

2. Exposé des motifs

La Maison villageoise, qui sert aujourd'hui pour un grand nombre de manifestations et notamment de salle de réunion pour le Conseil communal, est un bâtiment communal résultant de la transformation, puis de l'agrandissement de l'ancien battoir entre les années 1964 et 1967. Elle a actuellement besoin d'une sérieuse remise en état.

A. Toiture (selon offre)

La plus urgente concerne la toiture qui laisse passer en plusieurs endroits, lors de forts vents, la neige et la pluie. De plus, la ferblanterie est déjà attaquée par la rouille, lui faisant ainsi perdre de son étanchéité. Ces constatations ont été faites par une entreprise de ferblanterie couverture qui avait été mandatée pour un contrôle de cette toiture durant l'automne 1997 déjà.

B. Façades (selon offre)

La réfection des façades prévoit : le montage d'un échafaudage avec pont de couvreur, un lavage haute pression des fonds des faces, le traitement des fissures, ainsi que l'application d'un crépi de finition de 2 mm, teinte à choix.

C. Chauffage (selon offre)

La chaudière actuelle donnant des signes évident de faiblesse, après contrôle par un installateur, il s'avère nécessaire de procéder à son remplacement. C'est pourquoi, nous vous proposons le démontage de l'installation actuelle, ainsi que la pose d'une nouvelle chaudière d'une puissance de 150.240 Kw et d'un chauffe eau de 800 l. avec tubage de la cheminée existante.

D. Fenêtres en PVC système rénovation (selon offre)

L'étanchéité des fenêtre existantes laissant fortement à désirer, nous vous proposons aussi leur remplacement par des fenêtres en PVC dur, système rénovation, avec double vitrage isolant de 24 mm, ce qui devrait permettre une meilleure isolation et une économie d'énergie (chauffage) dans les locaux suivants :

- Grande salle
- Hall d'entrée
- Economat
- Foyer

Les fenêtres de la scène, ainsi que de la salle de la Cavenettaz ont déjà été remplacées.

3. Coût des travaux d'entretien

A. Toiture (au complet y compris école, environ 1052 m²)

Remplacement de la couverture en tuiles actuelle, soit : découverture, délattage, évacuation de tuiles – démontage de la ferblanterie – isolation 120 mm avec pare-vapeur, sous-couverture genre Sarnafil, couverture en tuiles "Vaudaire" type Morandi – ferblanterie neuve en cuivre, soit : chéneaux, descentes de toiture, garniture de cheminée, lucarnes et Vélux

Fr. 210'000,--

B. Façades (au complet, y compris école, environ 820 m²)

Echafaudage avec pont de couvreur, lavage haute pression, traitement des fissures, crépi de finition 2 mm, teinte à choix.

Fr. 79'000,--

C. Chauffage (mazout selon offre)

Démontage de l'installation existante, pose de la chaudière, puissance 150-240 kW, chauffe-eau de 800 l., tubage de la cheminée, régulation, y compris travaux de transformation du collecteur de distribution, soit : démontage et nouvelle distribution avec pompe de régulation, maçonnerie et divers raccordements électriques

Fr. 112'000,--

D. Fenêtres (selon offre)

Remplacement des fenêtres de la grande salle, du hall d'entrée, de l'économat et du foyer

Fr. 16'000,--

E. Travaux divers, estimation

Travaux de peinture après travaux de rafraîchissement, Remise en état des sols, contrôle des menuiseries, estimation

Fr. 45'000,--

Total intermédiaire

Fr. 462'000,--

F. Divers et imprévus environ 10%, estimation

Total intermédiaire

Fr. 508'200,--

Honoraires architecte 10% sur postes A à E

Fr. 46'200,--

TOTAL DES TRAVAUX D'ENTRETIEN TTC

Fr. 554'400,--

ARRÊTE A

Fr. 555'000,--

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal n° 22/2003 du 28 avril 2003 ;
- vu la nécessité d'entretenir la Maison villageoise ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 555'000.-- (cinq cent cinquante cinq mille) pour divers travaux d'entretien de la Maison villageoise, sise sur la parcelle RF n° 31.
- de financer ces travaux par la trésorerie courante ;
- de demander à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de mener à bien ces travaux et de les terminer dans les meilleurs délais ;
- d'amortir ces travaux par un prélèvement du fonds de réserve n° 9282.12 intitulé "Fonds de réserve en attente d'affectation".

1053 Cugy (VD), le 06 mai 2003 / jmg

LA MUNICIPALITE